



Feuillet d'un coran en écriture coufique
IX-Xe siècle Paris, BnF

La Charia

Des lois religieuses très controversées

La charia correspond à ce que l'on a coutume d'appeler la « loi islamique ». Tirant son origine du Coran, elle est aux yeux de certains inadaptée au monde contemporain, et synonyme de répression, notamment des femmes.

Le code de jurisprudence musulman

Charia (sharia ou Chari'a) : la loi canonique de l'islam, "fil conducteur dans la vie". Elle contient les prescriptions relatives à presque tous les aspects de la vie humaine, que ce soit la vie religieuse, politique, sociale ou privée. Son but est d'organiser la vie pour qu'elle soit la plus vertueuse et utile possible et de préparer les musulmans à leur salut. Les prescriptions sont classées en cinq catégories : ce qui est obligatoire, recommandé, indifférent ou licite, blâmable, interdit.

La Charia est basée sur le Coran, la tradition (sunna), les déductions par analogie (qiyas) des théologiens-juristes pour ce qui n'était pas traité du temps de Mahomet et le consensus (idjmaa) établi au sein de la communauté. La charia s'applique intégralement ou partiellement dans certains pays islamiques (Iran, Soudan, Arabie Saoudite, Nigéria, etc.).

La Cour européenne des droits de l'homme défavorable

La Cour européenne des droits de l'homme, dans un arrêt du 31 juillet 2001 *Refah Partisi c. Turquie*, fait « observer l'incompatibilité des règles de la charia avec le régime démocratique ».

« Or, pour la Cour constitutionnelle, la Charia serait l'antithèse de la démocratie, dans la mesure où elle se fonde sur des valeurs dogmatiques et est le contraire de la suprématie de la raison, des conceptions de la liberté, de l'indépendance, ou de l'idéal de l'humanité développé à la lumière de la science. »

Dans un arrêt du 29 juin 2004, *Leyla Sahin c. Turquie*, elle estime que « le port du voile islamique est difficilement compatible avec l'égalité homme-femme ».

